

OPERATION JARDINS NATURELS SENSIBLES

CHARTRE D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Préambule

L'opération des Jardins Naturels Sensibles (JNS) est mise en place par le Conseil départemental dans le but de contribuer à la préservation de **la biodiversité locale au sein des villes et des villages de l'Essonne**.

L'un des axes fixés par le Département dans son Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2021) est de préserver et favoriser la biodiversité. Les JNS s'inscrivent dans le cadre du volet « biodiversité urbaine » de ce Schéma et visent également à renforcer la **trame verte et bleue** (réseau écologique constitué des milieux naturels et aquatiques) des espaces naturels en Essonne.

Sur de nombreux territoires et particulièrement dans les villes essonniennes les plus urbanisées, plusieurs espèces végétales et animales sont amenées à disparaître en raison de l'absence d'habitats favorables pour se réfugier, pour se nourrir et pour se reproduire. Or, certains espaces, comme les jardins, pourraient (re)devenir favorables s'ils étaient aménagés et gérés en conséquence, en appliquant par exemple une gestion dite « différenciée », plus écologique.

C'est dans ce contexte que le Conseil départemental a décidé de favoriser, à l'échelle de son territoire, un **réseau de jardins gérés de façon différenciée**, complémentaires des Espaces Naturels Sensibles départementaux et des autres collectivités locales.

Ce réseau a pour objectif de préserver (voire d'augmenter) la biodiversité essonnienne, mais il a aussi pour but de renforcer les continuités écologiques au sein des espaces urbains et périurbains.

Cette Charte est à destination de **tous les particuliers**, qu'ils soient propriétaires ou locataires d'espaces.

Article 1 - Informations sur l'espace concerné

Article 1.1 - Coordonnées et statut du signataire

M./Mme * :

Adresse * :

Courriel * :

Téléphone :

Article 1.2 - Description du terrain

Adresse du terrain (si différente de celle du signataire) * :

Type d'espace(s) naturel(s) * :

Jardin - Potager - Verger - Balcon / Cour / Terrasse - Jardin partagé / familial - Bois / Friche boisée - Parc / Espace vert
- Toiture / Mur végétal - Mare - Autre : Précision

Surface totale d'espace(s) naturel(s) en m² * :

Description succincte du terrain (composition générale, éléments particuliers...) * :

Article 2 - Bilan des pratiques écologiques et engagements du signataire

- Le signataire de la Charte s'engage à appliquer ou à développer, s'il le fait déjà, au moins trois engagements (dont deux parmi les engagements « biodiversité »). Les engagements « biodiversité » sont numérotés de 1 à 6.

Une description de chacun des engagements est disponible sur essonne.fr / Cadre de Vie Environnement > Patrimoine naturel > Ayez la nature participative.

Les engagements en faveur de la biodiversité

1 - Créer des refuges et zones de nourrissage pour accueillir la biodiversité *

Je pratique déjà - Je pratique déjà et je souhaite améliorer - Je ne pratique pas mais je souhaite initier - Je ne souhaite pas actuellement mettre en place

2 - Abandonner l'utilisation des engrais chimiques et produits de biocontrôle *

Je pratique déjà - Je pratique déjà et je souhaite améliorer - Je ne pratique pas mais je souhaite initier - Je ne souhaite pas actuellement mettre en place

3 - Favoriser les insectes utiles (pollinisateurs et prédateurs) *

Je pratique déjà - Je pratique déjà et je souhaite améliorer - Je ne pratique pas mais je souhaite initier - Je ne souhaite pas actuellement mettre en place

4 - Privilégier la plantation d'espèces végétales locales et de variétés anciennes *

Je pratique déjà - Je pratique déjà et je souhaite améliorer - Je ne pratique pas mais je souhaite initier - Je ne souhaite pas actuellement mettre en place

5 - Entretien son espace de manière différenciée *

Je pratique déjà - Je pratique déjà et je souhaite améliorer - Je ne pratique pas mais je souhaite initier - Je ne souhaite pas actuellement mettre en place

6 - Favoriser les déplacements de la faune *

Je pratique déjà - Je pratique déjà et je souhaite améliorer - Je ne pratique pas mais je souhaite initier - Je ne souhaite pas actuellement mettre en place

Les engagements complémentaires

7 - Limiter l'utilisation de la ressource en eau *

Je pratique déjà - Je pratique déjà et je souhaite améliorer - Je ne pratique pas mais je souhaite initier - Je ne souhaite pas actuellement mettre en place

8 - Limiter l'éclairage nocturne *

Je pratique déjà - Je pratique déjà et je souhaite améliorer - Je ne pratique pas mais je souhaite initier - Je ne souhaite pas actuellement mettre en place

9 - Sensibiliser le voisinage au jardinage naturel *

Je pratique déjà - Je pratique déjà et je souhaite améliorer - Je ne pratique pas mais je souhaite initier - Je ne souhaite pas actuellement mettre en place

10 - Participer à des programmes de suivis écologiques *

Je pratique déjà - Je pratique déjà et je souhaite améliorer - Je ne pratique pas mais je souhaite initier - Je ne souhaite pas actuellement mettre en place

- Le signataire aura pour objectif de promouvoir le réseau des Jardins Naturels Sensibles, notamment en accrochant le panneau ou en collant l'autocollant « Jardin Naturel Sensible » qui lui sera fourni dans le kit de bienvenue, au bord de la propriété afin qu'il soit visible depuis la voie publique.

Article 3 - Engagements du Conseil départemental de l'Essonne

- Le Conseil départemental s'engage à accompagner le signataire dans sa démarche de gestion différenciée, notamment en lui prodiguant des conseils techniques, ainsi que des réponses aux questions qu'il se poserait.
- Le Conseil départemental proposera des animations et des formations, et en informera le signataire lors de l'ouverture des inscriptions.
- Le Conseil départemental s'engage à promouvoir le réseau des Jardins Naturels Sensibles auprès des essonnais grâce à ses outils de communication (site Internet, magazine de l'Essonne, articles dans la presse locale ...), et en fournissant le panneau ou l'autocollant « Jardin Naturel Sensible » aux signataires.
- Le Conseil départemental s'engage à respecter la confidentialité des données fournies par le signataire.

Article 4 - Modalités de mise en œuvre de la Charte

Article 4.1 – Gratuité de la démarche

L'opération Jardins Naturels Sensibles est gratuite. Aucune contribution financière ne pourra être demandée par aucune des parties. Le signataire pourra bénéficier gratuitement de certaines offres réservées aux adhérents (participation à des ateliers, animations, panneau, sachets de graines...).

Article 4.2 – Suivi

S'il en est d'accord, le signataire pourra éventuellement être sollicité afin que son espace puisse servir d'exemple dans le cadre d'actions de communication (interview, animations organisées par le Conseil départemental, contribution au Concours départemental de fleurissement, manifestation Secret de jardins en Essonne...).

Article 4.3 – Durée

Elle est valable pour une durée de **cinq ans, à compter du** et sera renouvelée par tacite reconduction pour la même durée.

A l'issue de cette période, le Département se réserve le droit de vérifier le respect des engagements sur la base d'un questionnaire qui sera adressé au signataire.

Au terme de la Charte, une nouvelle charte peut être rédigée, si le signataire le souhaite. Il pourra ainsi faire évoluer le nombre d'engagements pris.

Article 4.4 – Résiliation

La participation du signataire à cette opération étant volontaire, il pourra à tout instant mettre fin à cette Charte par un simple courrier ou courriel adressé au Conseil départemental de l'Essonne. Il sera alors complètement libéré de ses engagements.

Le Département a la possibilité de mettre fin à la Charte, après les cinq ans, si **aucun** des engagements sélectionnés n'est respecté par le signataire durant cette période.